

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Affichage de l'enquête publique du 4 août 2026 au 1^{er} septembre 2026
(Accusé réception des réclamations/observations du 10 août 2026 au 1^{er} septembre 2026)

DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT
Organisation de l'enquête publique

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de la Ville de Bouillon en vue d'obtenir le **permis d'environnement** – classe 2 – pour :

« **Maintenir en activité la station d'épuration collective de 900EH de Corbion** »
Etablissement : station d'épuration de Corbion
Demandeur : Ville de Bouillon
Situation : Rue des Chasseurs à 6838 CORBION sur la parcelle cadastrée 3^odivision – CORBION – Section B n°382M

Lors de l'analyse relative au caractère complet et recevable de la demande, il a été procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement.
Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prévues dans le projet, il ressort que les incidences environnementales y relatives ne doivent pas être considérées comme ayant un impact notable pour les motifs suivants :
Considérant que le projet vise le maintien en activité de la station d'épuration collective de 810 EH de Corbion à Bouillon ; que l'établissement fonctionne selon le procédé épuratoire de « boues activées » ; que les nuisances les plus significatives portent sur la gestion des eaux et les éventuelles nuisances olfactives et sonores ;
Considérant que l'établissement se situe dans une zone en amont de baignade ; qu'un traitement UV est en place pour désinfecter les eaux avant rejet ;
Considérant que le bien et l'établissement sont inscrits en zone agricole au plan de secteur ;
Considérant que le projet n'est pas situé dans un site NATURA 2000 et n'est pas susceptible d'avoir un impact négatif sur un tel site, sur le milieu forestier ou en matière de conservation de la nature ;
Considérant qu'en ce qui concerne les autres compartiments, le projet engendre des nuisances pouvant être qualifiées de nulles ou mineures ;
Considérant qu'il n'y a pas lieu de craindre d'effets cumulatifs avec des projets voisins de même nature ;
Considérant que le dossier de demande permet d'appréhender de manière adéquate et suffisante ces impacts ;
Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Le Collège communal est l'autorité compétente pour statuer sur cette demande.
Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, Place Ducale 1 à 6830 BOUILLON :

- Les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et uniquement sur rendez-vous de 13h00 à 16h00 ;
- Sur rendez-vous après 16h00, fixer le rendez-vous au plus tard 24h00 à l'avance au service urbanisme ;
- Une permanence se tiendra le 01.09.2026 de 11h00 à 12h00 au service urbanisme.

L'enquête publique est ouverte le 10.08.2026 au 01.09.2026 (affichage à partir du 04/08/2026) :

DATE D’AFFICHAGE DE LA DEMANDE	DATE D’OUVERTURE DE L’ENQUÊTE	LIEU, DATE ET HEURE DE CLÔTURE DE L’ENQUÊTE	LES OBSERVATIONS ÉCRITES PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES À :
04.08.2026 Au 01.09.2026	10.08.2026	Administration Communale Place Ducale n°1à 6830 BOUILLON Le 01.09.2026 de 11h à 12h	Collège Communal Place Ducale n°1 6830 BOUILLON

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, Place Ducale 1 à 6830 BOUILLON ;
- remises au Directeur général ou au Service urbanisme.
- Par mail à l'adresse suivante : _____

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service urbanisme de l'administration communale ou lors de la séance de clôture de l'enquête.
Le Fonctionnaire technique ou le Service urbanisme sont à la disposition de la population pour donner des explications techniques.

A Bouillon, le 28.07.2026
Par le Collège,
La Directrice générale, f.f.,
Pirrotte Nicole
PIROTTE Nicole
La Bourgmestre
Nemery Marie-Julie
NEMERY Marie-Julie